

CHRISTIAN GAUZY

DIPLÔME ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE
DE CLERMONT-FERRAND

EXPERT COMPTABLE DPLE
INSCRIT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL
DE LA RÉGION AUVERGNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT AUPRÈS DE LA COUR D'APPEL
DE RIOM

3, RUE AMPÈRE
15000 AURILLAC
TÉL. 04 71 48 01 56
FAX 04 71 64 13 30

E-mail : cgauzy@gauzy-socagec.com ASSOCIATION ETUDES ET
CHANTIERS SERVICES

3, Rue des Petits Gras
63000 – CLERMONT FERRAND

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE 2013



CHRISTIAN GAUZY

DIPLOMÉ ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE
DE CLERMONT-FERRAND

EXPERT COMPTABLE DPLÉ
INSCRIT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL
DE LA RÉGION AUVERGNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT AUPRÈS DE LA COUR D'APPEL
DE RIOM

3, RUE AMPÈRE
15000 AURILLAC
TÉL. 04 71 48 01 56
FAX 04 71 64 13 30
E-mail: cgauzy@gauzy-socagec.com

**ASSOCIATION ETUDES ET
CHANTIERS SERVICES**
3, Rue des Petits Gras
63000 – CLERMONT FERRAND

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association « ETUDES ET CHANTIERS SERVICES », tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les justifications de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.
Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1) OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les points exposés dans le paragraphe « informations significatives » de l'annexe de ces comptes et concernant la mise en place d'une « procédure de sauvegarde » suite aux difficultés rencontrés par votre association.

2) JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9, du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé dans le cadre de mon audit ont porté principalement sur :

- le traitement comptable et le rattachement des subventions et autres produits à l'exercice.
- le suivi des frais de personnel et des charges liées au personnel.

Les éléments probants obtenus et les appréciations ainsi portées sur ces éléments se sont inscrits dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3) VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, je n'ai pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association, sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Aurillac
Le 10 avril 2014.
Le commissaire aux comptes
GAUZY Christian,

ASSOCIATION ETUDES ET CHANTIERS SERVICES

3, Rue des Petits Gras

63000 – CLERMONT FERRAND

COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/12/2013

- Bilan

- Compte de résultat

- Annexe

Christian GAUZY
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

BILAN ACTIF				Page 1 EURO
	Brut	Amortiss. provisions	Net au 31/12/2013	Net au 31/12/2012
* ACTIF IMMOBILISE				
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
<u>Immobilisations financières</u>				
Autres titres immobilisés	15		15	7
Total	15	0	15	7
* ACTIF CIRCULANT				
<u>Stocks</u>				
<u>Créances</u>				
Clients et comptes rattachés	183 442		183 442	178 222
Personnel				
Autres créances	99 874		99 874	0
<u>Divers</u>				
Disponibilités	26 715		26 715	68 451
Charges constatées d'avance				
Total	310 030	0	310 030	246 673
* COMPTES DE REGULARISATION				
Total	0	0	0	0
TOTAL ACTIF	310 045	0	310 045	246 680

BILAN PASSIFPage 2
EURO

	Net au 31/12/2013	Net au 31/12/2012
* CAPITAUX PROPRES		
Report à nouveau	-15 373,00	-12 094,00
Résultat exercice	5 839,00	-3 279,00
Total	-9 534,00	-15 373
* AUTRES FONDS PROPRES		
Total	0,00	
* PROV./RISQUES ET CHARGES		
Total	0,00	
* DETTES		
. Découvert, concours bancaires	58 169,25	25 024,00
. Associés		
. Dettes fournisseurs et comptes rat.	6 300,76	2 995,00
. Personnel	13 161,94	14 224,00
. Organismes sociaux	236 939,00	204 546,00
. Autres dettes		1 246,00
Produits constatés d'avance	5 008,00	14 018,00
Total	319 579	262 053
* COMPTES DE REGULARISATION		
Total		
TOTAL PASSIF	310 045	246 680

Christian GAUZY
 EXPERT COMPTABLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 3, rue Ampère - 15000 AURILLAC
 Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

		COMPTE DE RESULTAT		Page 3 EURO	
		du 01/01/13 au 31/12/13	du 01/01/12 au 31/12/12	Variation en valeur annuelle	
PRODUITS					
	Production vendue	1 109 459	1 161 491	-52 032	-4%
	Subventions	0	62 500		
	Autres produits	11 304	10 466	838	
	Total	1 120 763	1 234 457	-113 694	-9%
CONSOMMATION M/SES & MAT					
	Autres achats et charges externes	215 025	271 978	-56 953	-21%
	Total	215 025	271 978	-56 953	-21%
MARGE SUR M/SES & MAT		905 738	962 479	-56 741	-6%
CHARGES					
	Impôts, taxes et vers. Assim.	22 454	22 223	231	1%
	Salaires et traitements	737 300	790 766	-53 466	-7%
	Charges sociales	134 799	141 547	-6 748	-5%
	Total	894 553	954 536	-59 983	-6%
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 185	7 943	3 242	41%
	Produits financiers	0	0	0	
	Charges financières	4 255	7 596	-3 341	-44%
	Résultat financier	-4 255	-7 596	3 341	-44%
RESULTAT COURANT		6 930	347	6 583	1897%
	Produits exceptionnels	0	0	0	
	Charges exceptionnelles	1 091	3 626	-2 535	
	Résultat exceptionnel	-1 091	-3 626	2 535	
RESULTAT DE L'EXERCICE		5 839	-3 279	9 118	-278%
		<i>Excédent</i>	<i>Perte</i>		

Christian GAUZY

EXPERT COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

3, rue Ampère - 15000 AURILLAC

Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

ANNEXE

EURO

Règles et méthodes comptables

Engagements financiers et autres informations

Notes sur le bilan Actif

Notes sur le bilan Passif

ANNEXE

EURO

Total du bilan avant répartition: 310 045 €

Résultat : Excédent de 5 839 €

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'association

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- * continuité de l'exploitation
- * permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- * indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2 ENGAGEMENTS FINANCIERS & AUTRES INFORMATIONSEngagements donnés

Non recensé

Dettes garanties par des suretés réelles

Non applicable

INFORMATIONS SIGNIFICATIVES**1°) Décentralisation de l'activité "Gestion - administration - formation"**

Au cours de l'année 1997, à la demande de la Direction du Travail du Puy de Dôme, il a été créé une nouvelle structure (*études ET chantiers services*), et uniquement pour le secteur du Puy de Dôme qui gère l'activité dite "employeur", c'est à dire les salaires des publics et des formateurs techniques.

L'association *études ET chantiers services* se compose de:

- ⇒ Un membre fondateur, personne morale, *études ET chantiers espace central*
- ⇒ Des membres actifs personnes morales
- ⇒ Des membres actifs personnes physiques

Au cours de l'année 2013, suite à un travail avec la DIRECCTE Auvergne (UT63), le Conseil Général du Puy de Dôme, coordonné par Auvergne Active, *études ET chantiers* a réorganisé sa comptabilité analytique afin de clarifier la répartition des charges entre *études ET chantiers espace central* et *études ET chantiers services*.

Ainsi, la prestation d'études ET chantiers espace central pour l'année 2013 s'élève à:

⇒ Charges directes	55 545,19 €
⇒ Charges spécifiques	68 409,00 €
⇒ Charges communes	81 644,72 €

Montant: **205 598,91 €****Christian GAUZY**

EXPERT COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

3, rue Ampère - 15000 AURILLAC

Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 3

ANNEXE

EURO

2°) Mise en place d'une procédure de sauvegarde

Du fait de nos déficits 2010, 2011, 2012, et du lien important avec études ET chantiers espace central, nous avons été contraint de demander au Tribunal de Grande Instance du Puy de Dôme la mise en place d'une procédure de sauvegarde, de manière simultanée.

Celle-ci nous a été accordée le 6 septembre 2013 pour une période d'observation de 6 mois. Lors de l'audience du 19/12/13, nous avons pu démontrer les perspectives de redressement de l'association mais également les incertitudes liées à la réforme de l'Insertion par l'Activité Economique.

Compte tenu de ces éléments, le Tribunal a accepté une prolongation de la période d'observation lors de l'audience du 20 février 2014, pour une nouvelle période de 6 mois.

Nous présenterons donc un plan de sauvegarde pour, au plus tard, le mois de septembre 2014.

ANNEXE

EURO

3 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement: Non applicable

Fonds commercial: Non applicable

Actif immobilisé: Les mouvements de l'exercice sont les suivants

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. Incorporelles				
Immo. Corporelles				
Immo. Financières	7	8		15
TOTAL	7	8	0	15
Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. Incorporelles				
Immo. Corporelles				
Titres équivalence				
Autres Immo. Financières				
TOTAL				

Créances représentées par des effets de commerce: Non applicable

Etat des créances:

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	183 442	183 442	
TOTAL	183 442	183 442	0

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan:

Immobilisations financières	
Clients & comptes rattachés	6 166
Autres créances	
Disponibilités	

Charges constatées d'avance: Non applicable

Charges à répartir: Non applicable

ANNEXE

EURO

4 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social: Actions ou parts sociales

Non applicable

Provisions

Prov. Reglementées
 Prov.p.risq.&charges
 Prov.p.dépréciation

TOTAL

A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
0		0	0
0	0	0	0

Etat des dettes:

Etabliss. De crédit
 Dettes financ.diverses
 Fournisseurs
 Det.fiscal.& social.
 Dettes / immobilis.
 Autres dettes
 Produits const. D'av.

TOTAL

Mont.brut	A 1 an au +	de 1 à 5 ans	A + de 5 ans
58 169	58 169		
0	0		
6 301	6 301		
250 101	70 520	179 581	
0	0		
5 008	5 008		
319 579	139 998	179 581	0

Dettes représentées par des effets de commerce:

Non applicable

Charges à payer incluses dans les postes du bilan:

Emprunt & dettes établ. De crédit
 Emprunt & dettes financières div.
 Fournisseurs
 Dettes fiscales et sociales
 Autres dettes

4 500

Produits d'avance:

5 008

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise

ANNEXE

EURO

DETAIL PRODUITS ET CHARGES

Produits à recevoir: Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

Créances clients et comptes rattachés	
* Factures à établir org. Divers	6 166
TOTAL	6 166

Charges constatées d'avance: NéantCharges à payer: Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

Emprunts & dettes auprès des établis. De crédit	
* Agios bancaires à payer	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
* Fournisseurs factures non parvenues	4 500
Dettes fiscales et sociales	
* Congés à payer	13 003
* Charges à payer sur CP	5 851
TOTAL	23 354

Produits constatés d'avance:

Produits constatés d'avance	5 008
TOTAL	5 008

CHRISTIAN GAUZY

DIPLOMÉ ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE
DE CLERMONT-FERRAND

EXPERT COMPTABLE DPLE
INSCRIT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL
DE LA RÉGION AUVERGNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT AUPRÈS DE LA COUR D'APPEL
DE RIOM

3, RUE AMPÈRE
15000 AURILLAC
TÉL. 04 71 48 01 56
FAX 04 71 64 13 30
E-mail: cgauzy@gauzy-socagec.com

ASSOCIATION ETUDES ET CHANTIERS SERVICES

3, Rue des Petits Gras
63000 – CLERMONT FERRAND

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2013



MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE. LE RÉGLEMENT PAR CHÈQUE EST ACCEPTÉ - SIRET 390 646 461 00033



CHRISTIAN GAUZY

DIPLOME ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE
DE CLERMONT-FERRAND

EXPERT COMPTABLE DPLF
INSCRIT AUPRES DU CONSEIL REGIONAL
DE LA REGION AUVERGNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT AUPRES DE LA COUR D'APPEL
DE RIOM

3, RUE AMPÈRE
15000 AURILLAC
TÉL. 04 71 48 01 56
FAX 04 71 64 13 30

E-mail: cgauzy@gauzy-socagec.com

**ASSOCIATION ETUDES ET
CHANTIERS SERVICES**

**3, Rue des Petits Gras
63000 – CLERMONT FERRAND**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

COMPTES ANNUELS – EXERCICE CLOS LE 31/12/2013

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises a l'approbation de l'organe délibérant

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Aurillac
Le 10 avril 2014.
Le commissaire aux comptes
GAUZY Christian,

